

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui par délégation de l'organe délibérant. Les comptes-rendus sont par ailleurs envoyés systématiquement à l'ensemble des conseillers communautaires.

1. Décisions prises par le Bureau

Lors de sa séance du 11 décembre 2019, le Bureau a décidé :

- De donner délégation à M.AST et M. TACQUARD pour souscrire auprès d'un des établissements bancaires des emprunts pour les montants maximum suivants :
 - Budget principal : 540 000 €
 - Budget Espaces de Wesserling : 350 000 €
 - Budget Hôtel d'Entreprises de Malmerspach : 400 000 €.
- de donner un délai supplémentaire de 5 ans à l'EMHT pour le remboursement de l'avance remboursable de 10 000 € attribuée au Bureau du 07 septembre 2016.
- d'attribuer le marché public accord-cadre de fourniture, impression et livraison de titres-restaurant sur support papier à la société NATIXIS INTERTITRES – 75013 PARIS.
- d'autoriser le Président à réaliser une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocation Familiale en janvier 2020 pour l'achat de 2 nouvelles machines à linge pour le service Enfance.
- d'attribuer la subvention de 296.82 € à l'Association des Oeuvres Scolaires pour l'achat de verres réutilisables.
- D'approuver les conventions de mise à disposition de locaux entre le Collectif des possibles et la Communauté de communes.
- d'attribuer le marché « Création et promotion d'itinéraires de découverte écotouristiques de la vallée de Saint-Amarin » comme suit :
 - Lot 1 : Jean W. pour un montant de 29 618 € HT
 - Lot 2 : Balade d'hier et d'aujourd'hui. pour un montant de 1 860 € HT

- d'attribuer une subvention complémentaire concernant l'aide au classement touristique de 80 € à :
 - Hôtel des Quatre Saisons – KRUTH géré par Mme & M. LANG-MENTZINGER

- D'autoriser Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT à compléter et signer les actes d'engagement concernant le projet éco-muséal et tout autre document lié à la reprise des marchés suivants dans le cadre des travaux de sauvegarde du Château de Wesserling, initialement passés par l'AGAPTW en 2018 :
 - Lot 1 : charpente pour un montant de 148 038,80 € HT attribué à l'entreprise FUCHS CONSTRUCTION BOIS
 - Lot 2 : couverture zinguerie, pour un montant de 47 712 € HT attribué aux Ets BURGUNDER GILBERT